

PROCES-VERBAL de la séance du 3 décembre 2012

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Bolay. Il salue la présence de Monsieur Daniel RoCHAT, boursier communal de Lully.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification, ce qui n'est pas le cas.

Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 48 membres sont présents sur 83 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune (www.lully.ch).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2012 est accepté à l'unanimité.

Assermentation :

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée qu'il n'a reçu aucune demande d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Cela n'est pas le cas.

Correspondance

Monsieur Vincent Bolay informe l'assemblée que le bureau n'a reçu aucune correspondance.

Communications de la Municipalité

Il n'y a pas de communications officielles mais Madame Marlise Holzer, syndic, demande à l'assemblée d'être vigilante car il y a eu du vandalisme dans la commune. En effet, de gros cailloux ont cassé des lampadaires.

Budget 2013

Madame Marlise Holzer présente le budget susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission des finances est présenté à l'aide d'un projecteur par Monsieur Jérôme Livet. Il commente les principales variations en qualifiant chacune d'elles selon les dimensions suivantes :

- Possibilité d'influence de la municipalité sur le poste
- Evolution qui découle de l'acceptation d'un préavis par le Conseil Général
- Commentaires

La commission des finances voudrait que le Conseil Général soit attentif au fait qu'au fil des années nous augmentons la part de postes qui induisent des frais de fonctionnement et que le nombre de postes sur lesquels nos autorités ont de l'influence directe se sont fortement réduits ces dernières années.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour adopter le budget 2013.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 3 décembre 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter le projet de budget pour l'année 2013 tel que présenté par la Municipalité.

Adopté à la quasi-unanimité, 3 abstentions.

Préavis municipal No 08/2012 : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 45'000. — pour la construction de deux salles de classe supplémentaires.

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée. Il précise que le groupement Lully-Tolochenaz est un des plus vieux groupements du Canton de Vaud, datant du début du 20^{ème} siècle. Actuellement, les enfants restent dans le groupement jusqu'à la fin de la 4^{ème} année. Or, cela va être modifié pour que les enfants restent jusqu'à la fin de la 6^{ème} année.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Monsieur Vincent Bolay ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Natacha Pesenti demande la confirmation que Lully abritera les classes 1-4 et que Tolochenaz aura les classes de 5 et 6. C'est le cas.

Monsieur Walter Gfeller demande s'il y aura la possibilité de transporter des élèves à Vufflens-le-Château.

Monsieur Petit répond que non.

Madame Marlise Holzer ajoute qu'une commission a déjà étudié la possibilité d'un transport à Vufflens mais que son collège n'est pas assez grand pour accepter le 2^{ème} cycle.

Monsieur Olivier Cretegnny remarque que l'augmentation du nombre de classes entrainera des besoins supplémentaires concernant la cantine scolaire, la sur-occupation de la salle de gym, d'un éventuel besoin de classes de travaux manuels ou de musique. Il souhaite ne pas devoir voter dans quelques mois pour ajouter encore des classes.

Madame Holzer confirme que Lully n'a de place que pour deux classes. Ce changement est prévu pour la rentrée 2014-2015 et les salles seront louées par l'ASIME.

Madame Holzer ajoute qu'autour de la gare de Tolochenaz, il y a énormément de terrain à construire. Néanmoins, ce ne sera pas pris en considération avant 2030. Ce sera Tolochenaz qui serait obligé de construire un nouveau collège et une salle de gym dans le besoin.

Madame Natacha Pesenti demande si le site de nouvelles classes sera à côté du collège de Lully.

Monsieur Gérald Petit répond que l'étude porte sur le site du collège actuel.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 08/2012 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 3 décembre 2012,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 08/2012,
- Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit d'étude ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis ;
- De lui accorder à cet effet un crédit d'étude de Fr. 45.000.-.

Accepté à la quasi-unanimité , 2 abstentions.

Divers & Propositions Individuelles

Monsieur André Devillard transmet l'information que la Société de Tir à Lully n'existe plus. Il demande à la Société de Développement si elle voudrait l'armoire qui abrite les channes et couronnes.

Monsieur Olivier Pasche transmettra cette demande au comité de la SDL.

Monsieur Philippe Hartmann demande si la Municipalité a trouvé une solution pour abriter la cantine de la SDL. La Municipalité réfléchit encore.

Madame Lise Cretegnny informe l'assemblée qu'elle a observé des incivilités de jeunes personnes à l'arrêt de bus à Lully. Elle demande à la Municipalité de réagir.

Madame Sandra Gaidon ajoute qu'elle a parlé à une des jeunes personnes et a téléphoné à ses parents. Néanmoins, elle est inquiète.

Monsieur Raphael Coucet demande des précisions sur le lieu et l'heure des incivilités observées et répond qu'il sera attentif.

Monsieur Jean-Pierre Weber voudrait une réponse concernant les déchets du chantier au centre du village, parlé lors du dernier Conseil.

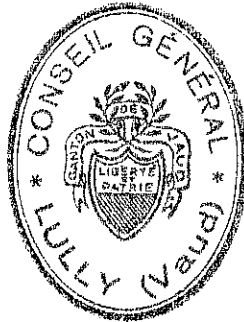
Monsieur Alain Strauss répond qu'on laisse terminer les travaux et ensuite, ce sera débarrassé.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h45. Monsieur Vincent Bolay clôt la séance et invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent BOLAY



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 3 mars 2013

Les scrutateurs :

Olivier CRETEGNY



Mireille SCHMID

